



DÉLIBÉRATION N° 05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

OBJET :

FINANCES

Budget Communal 2024 – CCAS
Acompte sur la subvention 2024

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 29/2/2024
Publié ou notifié
le : 29/2/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Lucie PINTO par Mme Julie FAITOUT.
M. Halim YALCIN par M. Julien PIEDPREMIER.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Étaient absents : M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sollicite la Commune, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, le versement d'un acompte de 80 000 € sur la subvention de fonctionnement qui lui sera versée au titre de l'exercice 2024.

Cette subvention sera, notamment, destinée à financer ses interventions en matière d'aides et de secours d'urgence, à assurer la rémunération du personnel qu'il emploie et à régler ses charges courantes, les recettes perçues par l'établissement au cours du premier trimestre étant insuffisantes pour pouvoir prendre en charge ces dépenses.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement d'un acompte sur subvention de 80 000 €** au profit du Centre Communal d'Action Sociale, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée lors du vote du Budget Primitif 2024.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024, article 657361 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

